

Passage à l'autoclave et fin de la chaîne de stérilisation

Suite au conditionnement des dispositifs médicaux (DM), la procédure de stérilisation nécessite des étapes de chargement de l'autoclave, stérilisation, contrôle du déroulement du cycle, contrôle de la charge, stockage et traçabilité. Ces étapes sont indispensables.

1. Chargement



Mauvais chargement car le sachet touche la cuve



Chargement correct de cassettes disposées verticalement



Mauvais chargement car les sachets sont tassés et touchent les plateaux supérieurs



Chargement correct de cassettes et sachets dans un autoclave à cuve carrée



Chargement correct permettant le passage de la vapeur entre et autour des sachets



Intégrateur en sachet disposé au cœur de la charge

? Doit permettre une pénétration de la vapeur d'eau au cœur de la charge. Il conditionne l'efficacité de la stérilisation.

✓ Evitez de mélanger dans une même charge des instruments de natures différentes (métal, plastique ou textile) car une condensation aura lieu sur un des matériaux. Disposez les sachets selon les indications du fabricant de l'autoclave. À défaut, disposez-les sur les plateaux, sur la tranche, papier contre papier, plastique contre plastique, sans toucher les parois de la cuve et pas trop serrés entre eux. Les sachets peuvent se chevaucher légèrement, mais ne jamais se recouvrir.

Ne surchargez pas l'autoclave en respectant 2 règles :
- un espace suffisant doit permettre la circulation de la vapeur entre et autour des DM (remplir au maximum 2/3 du volume de la cuve)

- respectez les données constructeur pour le poids des DM emballés (d'un peu plus de 1 kg à plus de 4 kg suivant l'autoclave).

Positionnez deux intégrateurs Prion conditionnés en sachet au sein de la charge.

! Un mauvais placement ou un trop grand nombre de sachets entrainera une mauvaise circulation de la vapeur et une présence d'humidité en fin de cycle.

2. Stérilisation



Programmation systématique du cycle Prion

? Permet de tuer ou d'inactiver tous les micro-organismes encore présents sur les DM propres et secs.

✓ Réglez systématiquement l'autoclave sur le cycle Prion (température de 134 °C maintenue pendant 18 minutes). L'utilisation d'un autoclave conforme à la norme NF EN 13060 permet-

tant un cycle de type B (vide sous emballage) est impérative.

! La stérilisation à la vapeur d'eau est le procédé de référence en l'état actuel de nos connaissances. Les autres procédés de stérilisation ne trouvent pas d'indication pour la pratique courante en chirurgie dentaire.



Dr Philippe ROCHER

- Chirurgien-dentiste libéral
- Maître de conférences des universités à Lille 2
- Président de la commission des DM de l'ADF
- philrocher@gmail.com



Dr Patrick BONNE

- Chirurgien-dentiste libéral
- Chargé d'enseignement à l'Université Bordeaux 2
- Coordinateur du D.U. du management de la qualité en dentaire
- dr.patrick.bonne@cegetel.rss.fr

3. Contrôle du déroulement du cycle



Vérification d'absence d'erreur en cours de cycle

S.M.A.R.T. Qualification - Cycle 107 - 10/08/2018 - 01:00:00:00			
S.M.A.R.T. S.M.A.R.T. Qualification			
Cycle de qualification :			
Cycle réalisé par :			
S.M.A.R.T. :			
S.M.A.R.T. 27/07/10 02:30:00			
Phase	START	STOP	T °C
Start	00:00	00:00	26,7
PT1	01:30	01:30	125,3
PT2	04:40	02:40	125,7
PT3	07:10	02:30	125,3
PT4	09:30	02:20	127,4
PT5	12:30	02:00	126,9
PT6	14:30	02:00	125,8
PT7	16:30	02:00	126,9
PT8	18:30	02:00	126,9
PT9	20:30	02:00	126,9
PT10	22:30	02:00	126,9
PT11	24:30	02:00	126,9
PT12	26:30	02:00	126,9
PT13	28:30	02:00	126,9
PT14	30:30	02:00	126,9
PT15	32:30	02:00	126,9
PT16	34:30	02:00	126,9
PT17	36:30	02:00	126,9
PT18	38:30	02:00	126,9
PT19	40:30	02:00	126,9
PT20	42:30	02:00	126,9
PT21	44:30	02:00	126,9
PT22	46:30	02:00	126,9
PT23	48:30	02:00	126,9
PT24	50:30	02:00	126,9
PT25	52:30	02:00	126,9
PT26	54:30	02:00	126,9
PT27	56:30	02:00	126,9
PT28	58:30	02:00	126,9
PT29	00:30	02:00	126,9
PT30	02:30	02:00	126,9
PT31	04:30	02:00	126,9
PT32	06:30	02:00	126,9
PT33	08:30	02:00	126,9
PT34	10:30	02:00	126,9
PT35	12:30	02:00	126,9
PT36	14:30	02:00	126,9
PT37	16:30	02:00	126,9
PT38	18:30	02:00	126,9
PT39	20:30	02:00	126,9
PT40	22:30	02:00	126,9
PT41	24:30	02:00	126,9
PT42	26:30	02:00	126,9
PT43	28:30	02:00	126,9
PT44	30:30	02:00	126,9
PT45	32:30	02:00	126,9
PT46	34:30	02:00	126,9
PT47	36:30	02:00	126,9
PT48	38:30	02:00	126,9
PT49	40:30	02:00	126,9
PT50	42:30	02:00	126,9
PT51	44:30	02:00	126,9
PT52	46:30	02:00	126,9
PT53	48:30	02:00	126,9
PT54	50:30	02:00	126,9
PT55	52:30	02:00	126,9
PT56	54:30	02:00	126,9
PT57	56:30	02:00	126,9
PT58	58:30	02:00	126,9
PT59	00:30	02:00	126,9
PT60	02:30	02:00	126,9
PT61	04:30	02:00	126,9
PT62	06:30	02:00	126,9
PT63	08:30	02:00	126,9
PT64	10:30	02:00	126,9
PT65	12:30	02:00	126,9
PT66	14:30	02:00	126,9
PT67	16:30	02:00	126,9
PT68	18:30	02:00	126,9
PT69	20:30	02:00	126,9
PT70	22:30	02:00	126,9
PT71	24:30	02:00	126,9
PT72	26:30	02:00	126,9
PT73	28:30	02:00	126,9
PT74	30:30	02:00	126,9
PT75	32:30	02:00	126,9
PT76	34:30	02:00	126,9
PT77	36:30	02:00	126,9
PT78	38:30	02:00	126,9
PT79	40:30	02:00	126,9
PT80	42:30	02:00	126,9
PT81	44:30	02:00	126,9
PT82	46:30	02:00	126,9
PT83	48:30	02:00	126,9
PT84	50:30	02:00	126,9
PT85	52:30	02:00	126,9
PT86	54:30	02:00	126,9
PT87	56:30	02:00	126,9
PT88	58:30	02:00	126,9
PT89	00:30	02:00	126,9
PT90	02:30	02:00	126,9
PT91	04:30	02:00	126,9
PT92	06:30	02:00	126,9
PT93	08:30	02:00	126,9
PT94	10:30	02:00	126,9
PT95	12:30	02:00	126,9
PT96	14:30	02:00	126,9
PT97	16:30	02:00	126,9
PT98	18:30	02:00	126,9
PT99	20:30	02:00	126,9
PT100	22:30	02:00	126,9
PT101	24:30	02:00	126,9
PT102	26:30	02:00	126,9
PT103	28:30	02:00	126,9
PT104	30:30	02:00	126,9
PT105	32:30	02:00	126,9
PT106	34:30	02:00	126,9
PT107	36:30	02:00	126,9
PT108	38:30	02:00	126,9
PT109	40:30	02:00	126,9
PT110	42:30	02:00	126,9
PT111	44:30	02:00	126,9
PT112	46:30	02:00	126,9
PT113	48:30	02:00	126,9
PT114	50:30	02:00	126,9
PT115	52:30	02:00	126,9
PT116	54:30	02:00	126,9
PT117	56:30	02:00	126,9
PT118	58:30	02:00	126,9
PT119	00:30	02:00	126,9
PT120	02:30	02:00	126,9
PT121	04:30	02:00	126,9
PT122	06:30	02:00	126,9
PT123	08:30	02:00	126,9
PT124	10:30	02:00	126,9
PT125	12:30	02:00	126,9
PT126	14:30	02:00	126,9
PT127	16:30	02:00	126,9
PT128	18:30	02:00	126,9
PT129	20:30	02:00	126,9
PT130	22:30	02:00	126,9
PT131	24:30	02:00	126,9
PT132	26:30	02:00	126,9
PT133	28:30	02:00	126,9
PT134	30:30	02:00	126,9
PT135	32:30	02:00	126,9
PT136	34:30	02:00	126,9
PT137	36:30	02:00	126,9
PT138	38:30	02:00	126,9
PT139	40:30	02:00	126,9
PT140	42:30	02:00	126,9
PT141	44:30	02:00	126,9
PT142	46:30	02:00	126,9
PT143	48:30	02:00	126,9
PT144	50:30	02:00	126,9
PT145	52:30	02:00	126,9
PT146	54:30	02:00	126,9
PT147	56:30	02:00	126,9
PT148	58:30	02:00	126,9
PT149	00:30	02:00	126,9
PT150	02:30	02:00	126,9
PT151	04:30	02:00	126,9
PT152	06:30	02:00	126,9
PT153	08:30	02:00	126,9
PT154	10:30	02:00	126,9
PT155	12:30	02:00	126,9
PT156	14:30	02:00	126,9
PT157	16:30	02:00	126,9
PT158	18:30	02:00	126,9
PT159	20:30	02:00	126,9
PT160	22:30	02:00	126,9
PT161	24:30	02:00	126,9
PT162	26:30	02:00	126,9
PT163	28:30	02:00	126,9
PT164	30:30	02:00	126,9
PT165	32:30	02:00	126,9
PT166	34:30	02:00	126,9
PT167	36:30	02:00	126,9
PT168	38:30	02:00	126,9
PT169	40:30	02:00	126,9
PT170	42:30	02:00	126,9
PT171	44:30	02:00	126,9
PT172	46:30	02:00	126,9
PT173	48:30	02:00	126,9
PT174	50:30	02:00	126,9
PT175	52:30	02:00	126,9
PT176	54:30	02:00	126,9
PT177	56:30	02:00	126,9
PT178	58:30	02:00	126,9
PT179	00:30	02:00	126,9
PT180	02:30	02:00	126,9
PT181	04:30	02:00	126,9
PT182	06:30	02:00	126,9
PT183	08:30	02:00	126,9
PT184	10:30	02:00	126,9
PT185	12:30	02:00	126,9
PT186	14:30	02:00	126,9
PT187	16:30	02:00	126,9
PT188	18:30	02:00	126,9
PT189	20:30	02:00	126,9
PT190	22:30	02:00	126,9
PT191	24:30	02:00	126,9
PT192	26:30	02:00	126,9
PT193	28:30	02:00	126,9
PT194	30:30	02:00	126,9
PT195	32:30	02:00	126,9
PT196	34:30	02:00	126,9
PT197	36:30	02:00	126,9
PT198	38:30	02:00	126,9
PT199	40:30	02:00	126,9
PT200	42:30	02:00	126,9
PT201	44:30	02:00	126,9
PT202	46:30	02:00	126,9
PT203	48:30	02:00	126,9
PT204	50:30	02:00	126,9
PT205	52:30	02:00	126,9
PT206	54:30	02:00	126,9
PT207	56:30	02:00	126,9
PT208	58:30	02:00	126,9
PT209	00:30	02:00	126,9
PT210	02:30	02:00	126,9
PT211	04:30	02:00	126,9
PT212	06:30	02:00	126,9
PT213	08:30	02:00	126,9
PT214	10:30	02:00	126,9
PT215	12:30	02:00	126,9
PT216	14:30	02:00	126,9
PT217	16:30	02:00	126,9
PT218	18:30	02:00	126,9
PT219	20:30	02:00	126,9
PT220	22:30	02:00	126,9
PT221	24:30	02:00	126,9
PT222	26:30	02:00	126,9
PT223	28:30	02:00	126,9
PT224	30:30	02:00	126,9
PT225	32:30	02:00	126,9
PT226	34:30	02:00	126,9
PT227	36:30	02:00	126,9
PT228	38:30	02:00	126,9
PT229	40:30	02:00	126,9
PT230	42:30	02:00	126,9
PT231	44:30	02:00	126,9
PT232	46:30	02:00	126,9
PT233	48:30	02:00	126,9
PT234	50:30	02:00	126,9
PT235	52:30	02:00	126,9
PT236	54:30	02:00	126,9
PT237	56:30	02:00	126,9
PT238	58:30	02:00	126,9
PT239	00:30	02:00	126,9
PT240	02:30	02:00	126,9
PT241	04:30	02:	

5. Stockage



Stockage dans un local propre et sec

? Permet de conserver l'intégrité du conditionnement (donc la stérilité des DM) jusqu'à leur utilisation.

✓ Stockez les sachets dans un endroit sec, dans une pièce indépendante ou à défaut dans une armoire fermée ou éventuellement dans des tiroirs. Indiquez les dates de stérilisation et de péremption sur l'emballage.

! La durée de péremption des sachets dépend de plusieurs paramètres (type d'emballage, type et lieu d'entreposage).

Dans un environnement propre et sec, un délai de 2-3 mois est admis pour un simple emballage en sachet papier / plastique.

Si cette date est dépassée, les DM doivent suivre un nouveau cycle de stérilisation complet.

6. Traçabilité



Étiquettes de traçabilité comportant le numéro de cycle, la date de stérilisation et celle de péremption ainsi que l'identité de la personne ayant accepté la charge

? Permet de faire le lien entre un DM, un cycle de stérilisation et un patient.

✓ Étiquetez chaque sachet en indiquant le numéro du stérilisateur, le numéro de cycle, la date de la stérilisation, la date limite d'utilisation. Indiquez le numéro de cycle dans le dossier du patient lors de l'utilisation d'un DM.

Complétez le cahier de traçabilité en indiquant la description de la charge, le numéro de cycle, la date de stérilisation, l'identité de la personne ayant accepté la charge et éventuellement un exemplaire de l'étiquette apposée sur les sachets.

Il est possible d'écrire au feutre le numéro du cycle et la date de péremption sur les sachets de façon à ne pas avoir recours à des étiquettes.

! L'étiquetage des dispositifs, la constitution d'un cahier de traçabilité et l'archivage de tous les cycles accompagnés de leurs tests effectués en routine sont nécessaires pour assurer la traçabilité.

La traçabilité de la procédure de stérilisation est à différencier de la traçabilité des dispositifs médicaux qui fait le lien entre le dispositif médical et le patient. Celle-ci ne pourra être mise en place qu'après marquage des dispositifs médicaux et informatisation du circuit.

Sachets pourvus d'étiquettes de traçabilité



Enregistrement du numéro du cycle dans le dossier du patient en salle de soins